



Conseil communal du 29/04/2026

Réponse à l'interpellation n°17 :

« Les déchets verts ABP et communication communale ; Interpellation introduite par Mr LUAHABI Ismaël, Conseiller communal LB - report du 25/03/2026 » (ordre du jour)

Monsieur le Conseiller communal,

Chers Collègues,

Je vous remercie pour votre interpellation au sujet de la collecte des déchets verts.

En effet, cette dernière a connu des modifications majeures et il était important de nous assurer que la communication passe bien dans notre commune.

A cette fin, une réunion de coordination s'est tenue le 5 mars entre les représentants communaux et Bruxelles-Propreté.

J'ai eu le plaisir d'y assister et cette dernière a permis :

- de prendre connaissance du dispositif régional et de connaître les raisons de cette modification ;
- de confirmer la distribution d'un courrier explicatif aux habitants ;
- de mettre en place un canal de communication direct pour signaler les rues problématiques et permettre un ciblage des interventions ;
- de prévoir un renforcement de l'information via les gardiens de la paix
- de décliner localement la campagne de communication de l'ABP dans nos divers canaux : diffusion de stories sur Facebook et Instagram (information générale et bonnes pratiques de conservation des sacs verts), publication de posts sur Facebook et Instagram les 10 et 22 mars, incluant un lien vers le calendrier des collectes (arp-gan), publication d'un article sur le site communal (www.sjtn.brussels).
- d'associer nos éco-conseillers à la meilleure manière de faire de ce changement une opportunité dans le cadre de notre plan-climat.

En effet, dans le cadre du Plan Climat de la commune de Saint-Josse-ten-Noode, deux axes abordent les enjeux liés à la gestion de la matière organique « Ressources, déchets et économie circulaire » et « Ville-Nature ».

Toutefois, notons qu'aucune mesure spécifique ne vise explicitement la gestion de la matière organique issue des jardins privés (souvent appelée « déchets verts »). Le choix des termes n'est pas neutre : la notion de « déchet » implique une élimination, tandis que celle de « matière organique » souligne un potentiel de valorisation et c'est bien dans cette optique que la commune se situe avec l'accompagnement des habitants.

A cet égard, dans l'axe 4.4 – Ville-Nature, le Plan Climat prévoit des actions de sensibilisation visant à encourager une gestion écologique et circulaire des jardins en vue de promouvoir la valorisation de la matière organique via la sensibilisation à l'obtention du label « Réseau Nature » et la promotion de pratiques favorables à la biodiversité telles que :

- la participation à l'initiative « En mai, tonte à l'arrêt » ;
- la réduction de la fréquence de tonte ;
- l'installation de composts domestiques ;
- la création de fascines ;
- constitution de tas de bois mort ;
- la valorisation des feuilles mortes sur place.

Des exemples concrets sont visibles dans certains espaces publics (parc, cimetière), accompagnés de panneaux informatifs.

Il faut souligner que la gestion sur place reste difficile pour les habitants disposant de petits jardins mais des solutions peuvent être trouvées telles que

- l'accès aux dispositifs communaux (paniers à feuilles, composts de quartier, fascines) ;
- l'encadrement des apports pour éviter les dépôts inappropriés ;
- la mise en place d'un service de broyage des branches avec réutilisation du broyat.

Le second point en lien avec notre plan climat est l'Articulation avec l'économie circulaire.

A cet égard, l'axe 4.1 – Ressources, déchets et économie circulaire prévoit :

- des actions de sensibilisation à la réduction des déchets ;
- le développement d'espaces verts circulaires ;
- le soutien aux composts de quartier ;
- le renforcement des collaborations locales.

Nous aurons l'occasion de développer ces points lors des commissions réunies, je ne serai donc pas plus long sur les articulations possibles entre cette contrainte et les opportunités qu'elle peut constituer.

Je conclurai ainsi mon intervention sur les impacts en matière de propreté publique. L'impact de ces mesures sur la propreté publique, notamment en matière de dépôts sauvages, doit faire l'objet d'une attention particulière.

Notons que

- les matières organiques de jardin sont souvent volumineuses ;
- elles sont généralement sèches, limitant les nuisances immédiates.

Un suivi de terrain sera nécessaire pour évaluer l'évolution des comportements et cela est prévu avec l'ensemble des services communaux (propreté publique, prévention, SRU, communication pour repasser les messages...).

A ce stade, nous pouvons dire que les actions engagées permettent de faciliter une première adaptation des habitants aux nouvelles modalités. Un point de situation pourra être effectué pour évaluer l'intégration des nouvelles modalités de collecte et des valorisations possibles par les habitants.

Je vous remercie pour votre attention.